

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de la
jeunesse et des sports

Arrêté du 18 JAN. 2021

fixant, au titre de l'année 2021, le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH2100444A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 14 septembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}

Le nombre total de postes offerts, au titre de l'année 2021, aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 247.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et les recteurs d'académie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **18 JAN. 2021**

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,
Pour le ministre et par délégation,
La cheffe de service
Adjointe au directeur général des ressources humaines,



F. DUBO

ANNEXE

Examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Répartition académique 2021

ACADEMIES	NOMBRE
ADMINISTRATION CENTRALE	6
AIX-MARSEILLE	10
AMIENS	6
BESANÇON	6
BORDEAUX	13
CLERMONT-FERRAND	6
CORSE	1
CRETEIL	14
DIJON	7
GRENOBLE	12
GUADELOUPE	2
LILLE	13
LIMOGES	4
LYON	10
MARTINIQUE	2
MAYOTTE	1
MONTPELLIER	11
NANCY-METZ	11
NANTES	11
NICE	8
NORMANDIE (CAEN)	4
NORMANDIE (ROUEN)	6
ORLEANS-TOURS	11
PARIS	6
POITIERS	9
REIMS	5
RENNES	11
REUNION	3
STRASBOURG	9
TOULOUSE	11
VERSAILLES	18
Total	247